



Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs

Mention Mesure Judiciaire à la Protection des Majeurs
Formation organisée en partenariat avec la Faculté de Droit, AES
et Administration Publique, de l'Université de Caen Normandie

Certificat National de Compétence (CNC)

La mention MJPM permet la délivrance du Diplôme Universitaire «Protection juridique des personnes vulnérables»

IRTS Normandie-Caen

2 rue du campus - BP 10116
14204 Hérouville Saint-Clair Cedex
Tél. 02 31 54 42 00
info@irtsnormandiecaen.fr

Secrétariat pédagogique :

Corinne Gendrot
Tél. 02 31 54 42 42
cgendrot@irtsnormandiecaen.fr

N° d'activité : 25 14 01376 14

Siret : 413 984 303 00029

Code APE : 8559 B



Une profession à la croisée du social et du juridique

La profession de mandataire judiciaire à la protection des majeurs, insti tuée par la loi du 5 mars 2007, succède à celle de tuteur aux majeurs protégés. Le mandataire judiciaire à la protection des majeurs assure, dans le strict respect du mandat du juge, la mesure civile (sauvegarde de justice, curatelle ou tutelle) visant à la protection des personnes qui se trouvent, en raison de l'altération de leurs facultés mentales ou corporelles, dans l'incapacité de pourvoir seules à leurs intérêts. La protection concerne la personne et/ou ses biens.

Aptitudes

Le mandataire judiciaire à la protection des majeurs doit faire preuve de compétences dans les domaines juridique, social, médical, économique et dans le champ des sciences humaines.

Cette profession requiert des compétences en matière de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être :

- créer une relation de confiance avec la personne protégée
- réaliser une analyse sociale et juridique de la situation de la personne

- veiller au respect des droits de la personne protégée
- protéger la personne et/ou ses biens
- s'impliquer dans les dynamiques institutionnelles et partenariales
- mener des actions concertées.
- travailler en partenariat

Lieux d'exercice professionnel

- dans les services mandataires sous couvert que ces services soient autorisés par le Préfet du département à exercer les mesures décidées par l'autorité judiciaire
- par un préposé d'un établissement hospitalier, social ou médico-social sous réserve qu'une déclaration ait été faite préalablement au Préfet du département
- à titre privé, en profession libérale, sous réserve que le mandataire judiciaire à la protection des majeurs soit inscrit sur les listes départementales et qu'il ait prêté serment.



PRÉREQUIS

Les mandataires judiciaires à la protection des majeurs doivent satisfaire à des conditions de moralité, d'âge, de formation certifiée par l'État et d'expérience professionnelle.

Pour pouvoir accéder à cette formation, les candidats doivent remplir l'une des conditions suivantes :

- Être titulaires d'un diplôme ou titre enregistré au niveau III du Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)
- Justifier d'une ancienneté d'au moins trois ans dans un emploi exigeant normalement un diplôme ou titre de ce niveau.

INSCRIPTION

Sur notre site internet
www.irtsnormandiecaen.fr

CALENDRIER

Inscription et admission
Informations sur
www.irtsnormandiecaen.fr

COÛT ET FINANCEMENT

Informations sur
www.irtsnormandiecaen.fr

Conditions d'admission

Sur dossier de candidature. Ce dossier est destiné à vérifier si le candidat possède :

- les prérequis pour accéder à la formation
- les diplômes et/ou l'expérience permettant de solliciter des dispenses et/ou allègements

À l'issue de l'étude de recevabilité du dossier de candidature, le candidat est convoqué à un entretien qui permet d'arrêter les modalités d'entrée en formation, de dispenses et d'allègements éventuels et d'établir l'offre de formation individualisée qui se traduit par un devis.

Organisation de la formation

Durée de la formation

La formation se déroule sur une période de 9 mois à raison de 5 jours par mois

La formation est répartie de la façon suivante :

- › 300 heures d'enseignement théorique soit 43 jours (dont 66 heures obligatoires au titre du Domaine de Formation 4)
- › 350 heures de stage pratique (10 semaines)

Lieu

IRTS Normandie-Caen à Hérouville
Saint-Clair 14 (Calvados)

Contenu de la formation

L'enseignement théorique est organisé en quatre domaines de formation (DF) :

- **DF 1 : Juridique / 84h**
Module 1-1 : Droits et procédures (48h)
Module 1-2 : Champ médico-social (36h)
- **DF 2 : Gestion / 78h**
Module 2-1 : Gestion administrative et budgétaire (48h)
Module 2-2 : Gestion fiscale et patrimoniale (30h)
- **DF 3 : Protection de la personne / 72h**
Module 3-1 : Connaissance des publics et des pathologies liées à la dépendance (24h)
Module 3-2 : Relation, intervention et aide à la personne (48h)
- **DF 4 : Le Mandataire judiciaire à la protection des majeurs / 66h**
Module 4-1 : Les contours de l'intervention et ses limites (18h)
Module 4-2 : Les relations avec le juge et l'autorité judiciaire (12h)
Module 4-3 : Déontologie et analyse des pratiques (36h)

- **Stage professionnel :** 10 semaines consécutives pour un total de 350 heures.

Validation et certification

L'établissement de formation est chargé d'organiser les modalités de validation de la formation et de certification du CNC. Chaque domaine de formation est certifié indépendamment des autres, sans compensation de notes.

En cas de non-obtention d'un domaine de compétence, une session de rattrapage est organisée, les certifications obtenues pour les autres domaines de compétences restent acquises.

Le Directeur de l'établissement de formation arrête la liste des candidats qui ont certifié l'ensemble de leur formation et délivre au nom de l'État, le Certificat National de Compétence.

Dispenses et allègements

Informations sur
www.irtsnormandiecaen.fr